



# Véronique Guérin, Psychologue

---

Membre de l'Ordre des Psychologues du Québec (Permis # 10052-03)

Adresse : 96, rue Principale  
Bureau 102-C  
Granby (Québec)  
J2G 2T4

Téléphone : 450-330-4386

Courriel : veroniqueguerin.psychologue@gmail.com

---

## FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

### LA DÉMARCHE

La démarche de psychothérapie consiste d'abord à créer une relation sécurisante dans laquelle mon client se sentira à l'aise de partager son vécu et ses vulnérabilités. Nous discuterons ensemble des objectifs qu'il compte atteindre pour améliorer son bien-être ou ses relations et je l'accompagnerai tout au long de son évolution en suivant son rythme tout en m'adaptant à lui. La thérapie se déroulera sous la forme de discussions intelligentes dans lesquelles nous réfléchirons ensemble aux obstacles qui se présentent dans sa vie et aux différentes perspectives à envisager dans le processus de recherche de solutions.

J'ai une approche intégrée, c'est-à-dire que mon mode d'intervention et de compréhension clinique se base sur plusieurs orientations théoriques. Ma principale approche est cognitive-comportementale mais j'ai aussi recours à d'autres orientations et techniques dont les approches humaniste et psychodynamique, la thérapie orientée vers les solutions, l'hypnose thérapeutique et l'art-thérapie.

Afin d'atteindre les objectifs thérapeutiques que nous nous sommes fixés, il m'est important de bien connaître mon client, de découvrir sa situation actuelle et ses origines, d'explorer ses forces et ses intérêts et de comprendre ses besoins. J'ai besoin de mieux connaître ses liens avec les personnes significatives dans sa vie, de me faire une idée de ses interactions sociales et de son entourage. Nous allons explorer les émotions en lien avec différentes situations. Nous allons prendre conscience des pensées, les confronter, les décortiquer, envisager d'autres perspectives. Nous allons également discuter des comportements, des habitudes, de moyens de les observer et de les modifier.

Dépendamment de vos besoins, le focus sera mis sur les aspects qui vous permettront de vous rapprocher de vos buts. J'adapterai mes interventions en fonction de la relation thérapeutique que nous développerons et je jugerai des techniques les plus efficaces pour vous faire cheminer.



## AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

La psychothérapie devrait contribuer à diminuer la détresse ou la perturbation du fonctionnement associée au motif de consultation, tel que prouvé lors d'études scientifiques, mais elle ne comprend aucune garantie de succès. La psychothérapie comporte très peu d'inconvénients, mis à part l'inconfort ou le malaise possible lié au fait de parler de ses difficultés ou d'effectuer certains exercices auto-aidants en dehors des séances.

## RENCONTRES FORTUITES EN CONTEXTE RÉGIONAL

Il est possible qu'une rencontre fortuite ait lieu entre la psychologue et son client dans des lieux publics tels que dans des commerces ou lors d'événements festifs offerts aux citoyens. Dans un tel cas, pour respecter la confidentialité et la vie privée, la psychologue s'abstiendra de saluer le client. Si toutefois le client salue la psychologue, cette dernière pourrait échanger quelques courtoisies mais aucune autre discussion ne serait entreprise. Par ailleurs, si la présence du psychologue est jugée préjudiciable au client, cette dernière se retirera discrètement du lieu.

## LA DURÉE ET FRÉQUENCE DES RENCONTRES LE DROIT DE CESSATION DE SERVICES

La durée totale de la psychothérapie dépend de nombreux facteurs, tels que la nature des difficultés rencontrées, les objectifs visés et le type de traitement proposé.

La fréquence des rencontres demeure à la discrétion du client. À la fin de chaque séance, la psychologue et le client conviendront d'une date et d'une plage horaire qui conviennent pour une rencontre subséquente.

Par le fait même, vous êtes informé que le client peut choisir de refuser ou de cesser les services en tout temps. (*Art 11 du Code de déontologie des psychologues*)

## TENUE DE DOSSIER

Un dossier confidentiel est constitué pour chaque personne rencontrée en psychothérapie. La gestion des renseignements qui y sont contenus est assurée selon les directives du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des psychologues du Québec*.

Lors de chaque rencontre, des informations objectives en rapport avec le déroulement du processus thérapeutique sont inscrites au dossier. Les nouveaux dossiers créés sont maintenant informatisés et protégés par les moyens technologiques recommandés mais les anciens dossiers en version papier sont conservés dans un endroit sécuritaire et verrouillé. Les dossiers sont conservés pour une durée minimale de 5 ans suivant la date de la dernière note inscrite.

La transmission d'information à une tierce personne nécessite un consentement écrit de votre part, sauf en cas d'urgence ou si la loi m'y oblige (voir section *les limites du secret professionnel*).



## CONFIDENTIALITÉ

Le psychologue, aux fins de préserver le secret professionnel : ne divulgue aucun renseignement sur son client à l'exception de ce qui a été autorisé formellement par le client par écrit, ou verbalement s'il y a urgence, ou encore si la loi l'ordonne; (Art 15.1 du *Code de déontologie des psychologues*)

## LES LIMITES DU SECRET PROFESSIONNEL

Une loi peut obliger ou permettre au psychologue de divulguer de l'information confidentielle ou un juge peut relever le psychologue du secret professionnel. Dans ces situations, de l'information vous concernant pourrait être divulguée par le psychologue sans votre autorisation.

- 1) Le psychologue **doit divulguer** de l'information confidentielle lorsqu'un juge l'ordonne ou si la loi l'y oblige selon la *Loi sur la protection de la jeunesse*, le *Code des professions*, la *Loi du Coroner* et la *Loi Anastasia*.

Dans d'autres circonstances, le psychologue **peut divulguer** de l'information confidentielle selon le *Code de déontologie des psychologues*, le *Code de sécurité routière* et la *Loi Anastasia*.

- 2) Le psychologue **doit divulguer** de l'information confidentielle lorsqu'il y a un *risque de compromission du développement d'un enfant*, lorsqu'il doit *collaborer aux démarches entreprises par son ordre professionnel dans le cadre de son mandat de protection du public* et lorsqu'un *coroner enquête sur un décès*.

Le psychologue **peut divulguer** de l'information confidentielle *lorsqu'il estime que la santé du client est incompatible avec la conduite d'un véhicule routier*, lorsqu'il veut *protéger une personne d'un danger imminent de mort ou de blessure (dont le risque suicidaire)*.

## SÉANCES PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Certaines circonstances, telles que la distance dû à un voyage, un déménagement en région éloignée ou des considérations médicales, peuvent m'amener à vous proposer de faire des séances de psychothérapie en ligne de type vidéoconférence.

Nous nous retrouverons à l'heure convenue sur la plateforme de vidéoconférence sécurisée Zoom. Pour ce faire, veuillez simplement cliquer sur le lien que je vais vous envoyer par courriel.

### **PROCÉDURE EN CAS D'INTERRUPTION DE SIGNAL (vidéoconférence)**

En cas d'interruption de signal dans la communication audio-vidéo lors d'une séance en ligne, veuillez quitter la plateforme de vidéo conférence Zoom et vous y reconnecter immédiatement. Si nous ne réussissons pas à rétablir la communication en ligne, je vous téléphonerai. Je vous proposerai soit de terminer notre séance par téléphone, soit de la reporter à une date ultérieure sans frais additionnels.



## **CONFIDENTIALITÉ (vidéoconférence)**

En ce qui a trait à la confidentialité des séances en ligne, j'emploie une plateforme de vidéoconférence qui est sécurisée et encryptée selon les plus hauts standards de l'industrie, de manière à protéger vos informations personnelles. Il demeure toutefois que toute plateforme Web peut théoriquement être piratée et comporte donc des risques inhérents au recours à ces technologies. Il est de votre responsabilité de choisir un emplacement où vous serez seul, de manière à préserver cette confidentialité.

## **LES HONORAIRES**

Les honoraires professionnels sont de 135.00 \$ pour une séance de 50 minutes, à partir de l'heure prévue du rendez-vous. Lorsque la durée des séances est inférieure ou supérieure à 50 minutes, les honoraires sont calculés au prorata de ce tarif.

Les honoraires sont payables à la fin de chaque séance selon les modalités suivantes :

- Virement bancaire via courriel [veroniqueguerin.psychologue@gmail.com](mailto:veroniqueguerin.psychologue@gmail.com)  
(mot de passe : votre prénom ou votre nom de famille)
- Chèque personnel à l'attention de Véronique Guérin
- Argent comptant

**L'annulation d'un rendez-vous doit se faire au moins 24 heures à l'avance** par l'un des moyens suivants :

- Par texto : 450-330-4386
- Par courriel : [veroniqueguerin.psychologue@gmail.com](mailto:veroniqueguerin.psychologue@gmail.com)

**En cas de non-respect d'une annulation dans un délai de moins de 24 heures, des frais administratifs de la moitié des honoraires prévus seront facturés au client.** Une lettre de facturation pourrait vous être envoyée par à votre domicile en cas de cessation des rencontres.

## **AUTRES FRAIS**

L'ouverture de dossier est au coût de 40,00\$ et sera facturée lors du premier rendez-vous.

La rédaction d'un rapport à fournir à une tierce personne sera facturée à un taux horaire de 135.00\$. Une estimation préalable du temps nécessaire pour réaliser ce travail sera fournie.

La communication d'informations à un tiers sera offerte gratuitement pour les 15 premières minutes. Un échange dépassant cette durée serait facturé à un taux horaire de 135.00\$ pour le temps restant. Vous serez préalablement informé qu'un échange d'informations est prévue.

Les frais associés à un suivi en psychothérapie peuvent être remboursables par un programme d'assurances collectives et sont déductibles d'impôts. Des reçus vous seront fournis à la suite de la réception du paiement.

En cas de modification de ces honoraires, la psychologue s'engage à émettre un avis verbal préalable de quatre semaines.



## CONSENTEMENT AUX SERVICES

Je, soussigné(e), reconnais avoir lu le présent formulaire et avoir compris les informations qui s'y retrouvent.

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec la psychologue (Véronique Guérin M.Ps.) et ai obtenu des réponses à mes questions et à mes préoccupations.

Les avantages et les risques probables associés à une psychothérapie m'ont été expliqués. J'ai compris les devoirs de la psychologue et j'ai compris mes droits en tant que client.

Par ailleurs, je comprends que je peux choisir de refuser ou de cesser les services en tout temps et ce, sans préjudice.

NOM DU CLIENT

SIGNATURE DU CLIENT

SIGNATURE DE LA PSYCHOLOGUE – Véronique Guérin M.Ps.